

## LA SCOLARISATION

Dans les établissements du Pôle Enfance, la scolarisation est toujours une question incontournable. En effet, tous les projets reposent sur une articulation réfléchie entre la dimension pédagogique, la dimension éducative et la dimension thérapeutique.

La loi du 11 février 2005 est venue rappeler qu'aucun enfant ne doit être exclu de l'École de la République. Cela a malheureusement longtemps été le cas, et l'éducation spéciale s'est largement développée pour apporter une réponse à ceux dont l'école ne voulait plus. Aujourd'hui, l'opposition entre « instituts spécialisés » et école ordinaire n'a plus lieu d'être. Il faut au contraire travailler ensemble pour diversifier les parcours et les possibilités de scolarisation afin que chaque enfant puisse devenir élève dans le cadre qui lui convient le mieux. Car l'école inclusive est une école qui s'adapte aux besoins de chacun. L'UNAPEI s'est clairement engagée dans cette direction. Cela suppose une étroite coopération entre nos établissements médico-sociaux et les services de l'Éducation nationale.

Dans notre association, les liens avec l'Éducation nationale sont importants. Ils ont été redéfinis et restructurés au cours des dernières années, avec la mise en place des Unités d'Enseignements dans les IME (rendons ici hommage au travail réalisé sous l'impulsion de Mme LEGRAND, inspectrice de l'Éducation nationale chargée de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap). Les formes de scolarisation sont diverses et souples.

Les Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) ont vocation à soutenir la scolarisation en milieu ordinaire, en proposant des projets d'accompagnement complémentaires des adaptations pédagogiques mises en œuvre à l'école. L'équilibre entre les actions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques est défini en concertation avec les parents et les enseignants. Lorsqu'un enfant est accompagné par un SESSAD, les professionnels du service participent aux équipes de suivi de la scolarité. Le SESSAD est donc associé à toutes les décisions concernant le déroulement du parcours de formation de l'enfant ou du jeune.

Dans ce parcours, l'orientation en Institut Médico-Educatif (IME) peut s'avérer pertinent ou nécessaire. L'IME va alors travailler dans une logique de continuité de parcours. Le dosage des actions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques sera là aussi modulé en fonction des besoins du jeune. La scolarisation peut être proposée au sein même de l'institution, mais aussi dans des établissements scolaires dont nous sommes partenaires. Plusieurs classes externalisées ont été ouvertes, de plus en plus de jeunes bénéficient de scolarités partagées. Nous n'oublions jamais que la finalité de ce travail est d'apporter à chaque **adolescent ou jeune adulte** une formation authentique. Sur le champ de la formation professionnelle, **une antenne du Centre de Formation en Apprentissage Spécialisé (CFAS) a été réactivée il y a 4 ans**. La formation dispensée dans nos établissements vise donc bien une validation de compétences reconnues.

Pour mener à bien ce travail, des postes d'enseignants de l'Éducation nationale sont mis à la disposition des établissements du Pôle Enfance. Mais ces enseignants ne travaillent évidemment pas de façon isolée. Puisque scolarisation rime dans nos établissements avec modulation personnalisée, ce travail ne peut être qu'un travail d'équipe pluridisciplinaire. Répétons-le, c'est le nouage de la dimension pédagogique, la dimension éducative et la dimension thérapeutique qui va soutenir la dynamique de développement de l'enfant ou du jeune.